

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 7 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février à vingt heures et sept minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 31 janvier 2025.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - GRANDVALLET Chantal - DELERUE David - DENIS Stéphane.

Absents excusés : WHITE Cécile ayant donné procuration à JUGEL Stéven, ALIX Mathilde ayant donné procuration à NOEL Pierre, MORIN DIEGO Isabelle ayant donné procuration à GABARD Bruno, PONGERARD Pascale ayant donné procuration à DRAGON Sandra, DELOURME Jean-Pierre ayant donné procuration à DENIS Stéphane, PICARD Laurence ayant donné procuration à LARGEAU Chantal.

Secrétaire de séance : Jérémy MAHIEUX.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13 à 20h07

Votants : 19 à 20h07

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2025/006

Objet : Dénomination des voies et numérotage de la zone artisanale de Belleville.

Monsieur Benoît MOUNIER rappelle que les voies de la zone artisanale de Belleville ne portent pas de dénomination.

VU les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la Commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre ;

Considérant qu'il appartient également au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la Commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire » ;

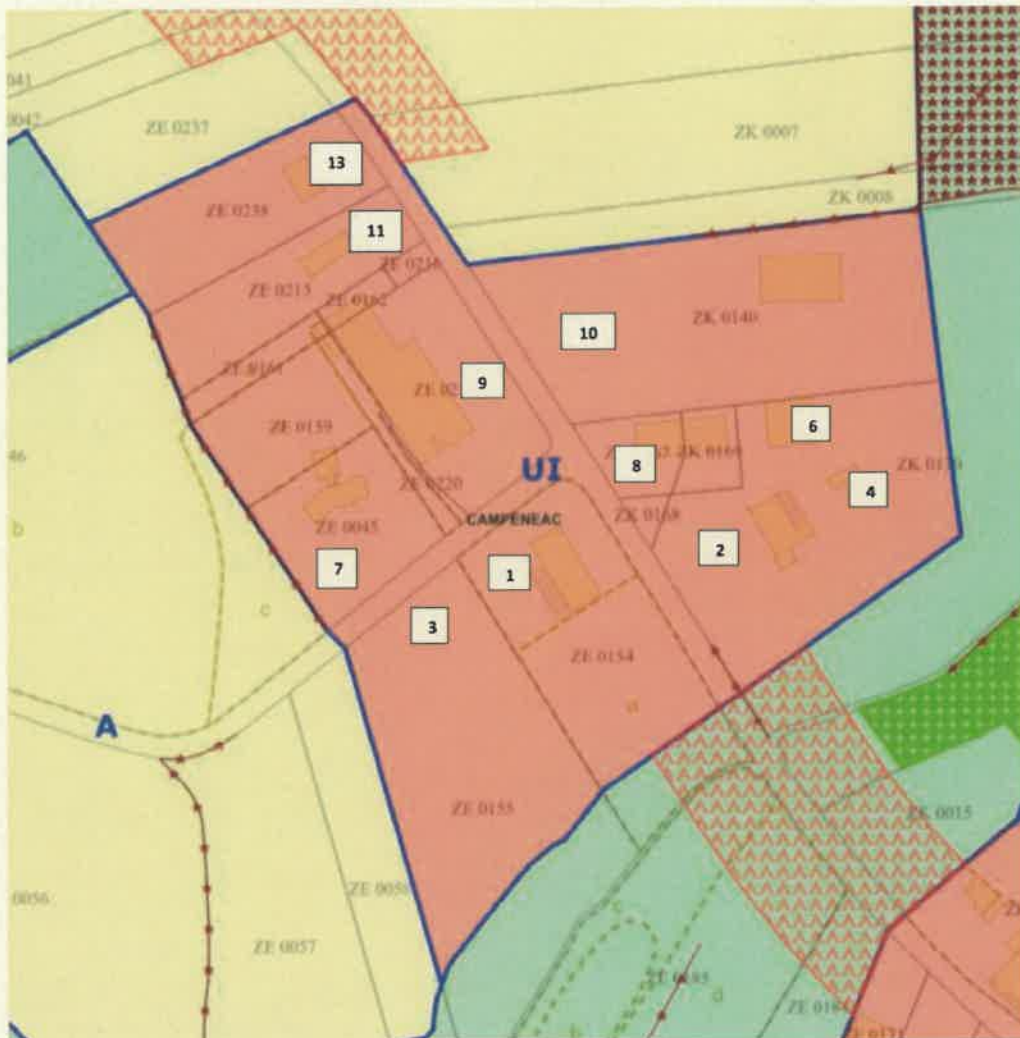
Conformément aux préconisations de la responsable du projet portant sur la Base d'Adressage Nationale (BAN), il est proposé au Conseil municipal de choisir entre 2 propositions concernant la dénomination et le numérotage de la zone artisanale de Belleville :

Proposition n° 1 :

Dénomination : Zone Artisanale de Belleville (Adresse existante)

Numérotation : numéros pairs pour le côté droit et numéros impairs pour le côté gauche

Exemple : DORE Technibois
N° 1 Z.A. de Belleville



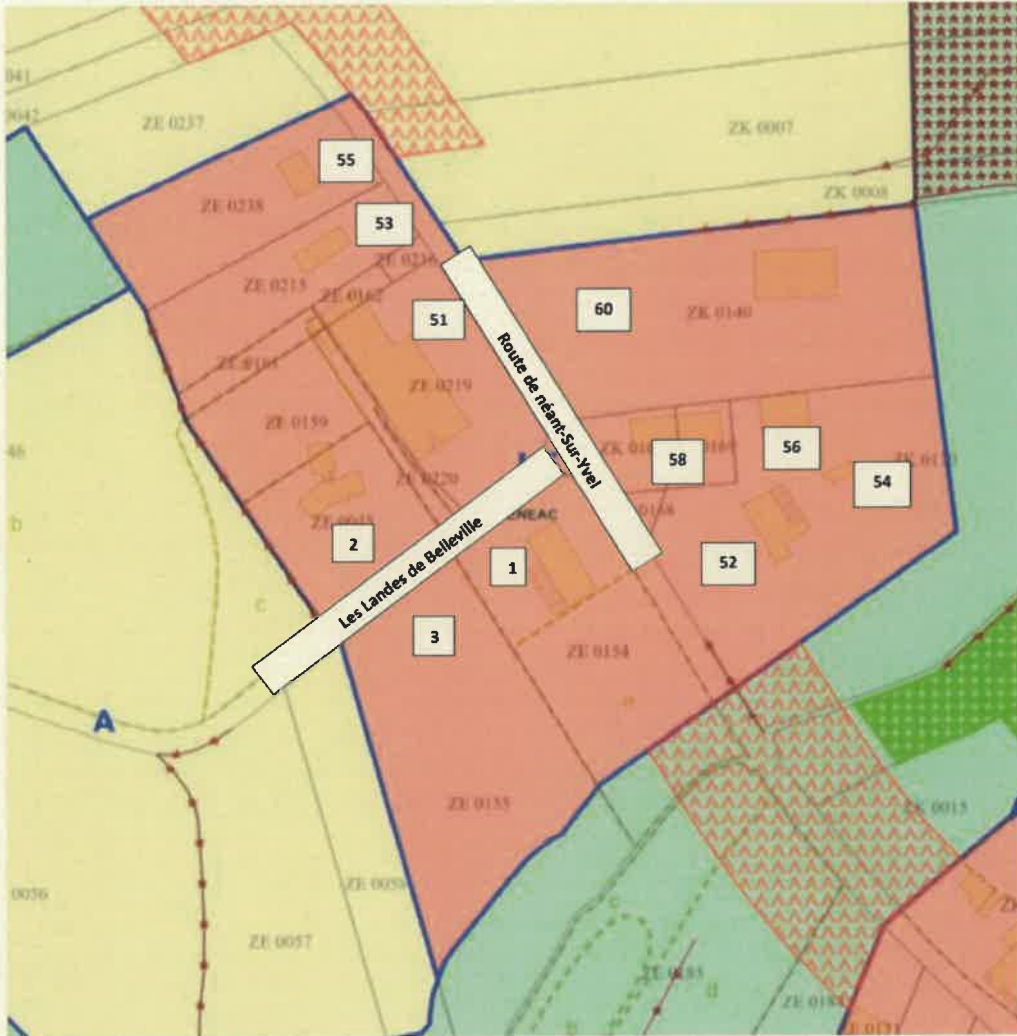
Proposition n° 2 :

Dénomination : un nom pour chaque voie (suivant préconisations)

Pouvant être suivi d'un complément

Exemples : Centre de Secours DORE Technibois
N° 58 Route de Néant-Sur-Yvel N° 1 Les Landes de Belleville
Z.A. de Belleville Z.A. de Belleville

Numérotation : numéros pairs pour le côté droit et numéros impairs pour le côté gauche de chaque voie



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède alors à un vote dont les résultats sont les suivants :

Proposition n°1

- | | | |
|-----------------|------------------|---------------------------|
| - Présents : 13 | - Pour : 0 | - Majorité absolue : 10 |
| - Votants : 19 | - Contre : 19 | - Suffrages exprimés : 19 |
| | - Abstention : 0 | |

Proposition n°2

- | | | |
|-----------------|------------------|---------------------------|
| - Présents : 13 | - Pour : 19 | - Majorité absolue : 10 |
| - Votants : 19 | - Contre : 0 | - Suffrages exprimés : 19 |
| | - Abstention : 0 | |

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de valider la proposition n°2 ;
- **Décide** d'adopter les dénominations suivantes pour les voies de la zone artisanale Belleville conformément à la proposition adoptée :
 - Une voie libellée Route de Néant-Sur-Yvel est créée des parcelles ZK170, ZE154 à la parcelle ZE238.
 - Une voie libellée Les Landes de Belleville est créée des parcelles ZE219, ZE154 aux parcelles ZE45, ZE155.
- **Décide** qu'en complément du libellé de ces voies, il soit ajouté la mention Zone Artisanale de Belleville ;
- **Demande** à Madame le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ce secteur ;
- **Décide** d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Indique** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Morbihan.

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE,
Maire.

Monsieur Jérémy MAHIEUX,
Secrétaire de séance.



Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le

ID : 056-215600321-20250207-2025_006-DE